

# LETTRE D'INFORMATION

Numéro 49 - Mars 2024



## Au sommaire

- *La collecte des déchets de soins*
- *Réunion de la section porcine*
- *Rappel du règlement pour les concours et les comices 2024*
- *La campagne des cotisations 2023-2024*
- *Frelon asiatique : lutter dès le printemps*

## La collecte des déchets de soins

Depuis 2018, le GDS de l'Isère organise une collecte de déchets issus de médicaments vétérinaires (MNU : Médicaments Non Utilisés) et des DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) dans leurs contenants appropriés.

Les éleveurs adhérents sont invités à se rendre sur l'un des points de collecte mis en place dans le département, aux dates et horaires fixés.

Vous pouvez à tout moment rapporter des MNU ou DASRI pleins au GDS à Rives aux horaires d'ouverture ou profiter des points de collecte partout en Isère lors de la collecte organisée chaque printemps.

L'élimination de ces déchets de soins est très coûteuse (60€ HT par fût de 60L mais pris en charge à 100% par le GDS pour ses adhérents).

L'inscription préalable de votre exploitation sur le site **Trackdechets.beta.gouv.fr** est indispensable pour la collecte de vos MNU ou de vos DASRI. L'inscription se fait une seule fois et nécessite une adresse mail et votre numéro de SIRET.

Dans le cadre de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage, l'éleveur s'engage à participer aux opérations de collecte spécifique organisées dans la région et à conserver les bons d'enlèvement des déchets dangereux « par respect de l'environnement et des paysages, il identifie et utilise les filières de traitements adaptées aux différents déchets produits sur son exploitation ».

**Attention :** la bonne gestion des déchets de soin est vérifiée, lors des contrôles conditionnalité de l'administration (volet pharmacie). **Nous collectons seulement les bacs pleins ou au 3/4 plein.**

**POUR PARTICIPER A LA COLLECTE L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE**



**Rappel :**

Le bac MNU (bac bleu de 60 L) recueille les flacons vides, périmés, seringues et tout ce qui a été en contact avec des médicaments.

Le DASRI est la boîte jaune que vous utilisez pour les tranchants (aiguilles SANS bouchon, lames de scalpel...).

## COLLECTE ANNUELLE DES DÉCHETS DE SOINS 2024

COMMUNE	DATE	HEURE	ADRESSE
ROYBON	LUNDI 18 MARS	8H30	PARKING DE L'AVEC, 79 ROUTE DE MONTFALCON
MORESTEL	MARDI 19 MARS	10H00	PARKING DE GAMM VERT, ROUTE DE GRENOBLE
MOIDIEU DETOURBE	MERCREDI 20 MARS	9H30	PARKING CLINIQUE VÉTÉRINAIRE HERBIVET, LA DÉTOURBE
MENS	JEUDI 21 MARS	10H00	PARKING DE GAMM VERT, ROUTE DE CLELLES, LES SAGNES
SAINTE LAURENTE DU PONT	VENDREDI 22 MARS	10H00	LIEU À CONFIRMER (AVENUE DE LA GARE, PARKING 10EME GROUPEMENT)
VILLARD DE LANS	LUNDI 25 MARS	11H30	PARKING DE GAMM VERT, ZA LES GEYMONDS
CRÉMIEU	MARDI 26 MARS	10H00	PARKING DE GAMM VERT, IMPASSE DES PLATANES - ZI LES TRIBOULIÈRES
NICOLAS VERMELLE	MERCREDI 27 MARS	10H00	PARKING DE COVOITURAGE RUFFIEU
BEAUREPAIRE	JEUDI 28 MARS	9H00	PARKING POINT D'INFORMATION PAYS DE BEAUREPAIRE (ROND POINT DES MIKADOS)
BARRAUX	VENDREDI 29 MARS	11H30	LIEU À CONFIRMER (PLACE DE LA GACHE, À CÔTÉ DE LA SALLE DES FÊTES)
LA TOUR DU PIN	MARDI 2 AVRIL	9H30	PARKING CLINIQUE VET NORD ISERE ELEVAGE, 27 CHEMIN DES TABACS
VIRIEU	MERCREDI 3 AVRIL	11H00	PARKING DE LA SALLE DU PEUPLE, 114 RUE DU STADE
LA MURE	JEUDI 4 AVRIL	10H00	PARKING D'INTERMARCHÉ, ZI LES MARAIS
LA TERRASSE	VENDREDI 5 AVRIL	11H30	PARKING DE GAMM VERT, ROUTE DU LAC
SAINTE MARCELLIN	LUNDI 8 AVRIL	9H00	PARKING CABINET VÉTÉRINAIRE ARTEMIS (PARKING DU FOND), 19 COUR STALINGRAD
LA CÔTE SAINT ANDRÉ	MERCREDI 10 AVRIL	9H00	FERME EXPÉRIMENTALE, ROUTE DE LA GARE
MONESTIER DE CLERMONT	JEUDI 11 AVRIL	9H30	PARKING CABINET VÉTÉRINAIRE VET'SUD ISÈRE, ZA DES CARLAIRES
RIVES	TOUTE L'ANNEE		145 ESPACE DES 3 FONTAINES AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU GDS

**N'oubliez pas de vous connecter quelques jours après la collecte pour signer le bon TRACKDECHETS.**

**Tuto inscription à TRACKDECHETS**

**TRACKDECHETS**

## Réunion de la section porcine



Le **20 mars**, une réunion de la section porcine aura lieu à Rives à partir de 10h, animée par le président de section, François ORLOWSKI.

### **Au programme de la réunion :**

- La déclaration des mouvements pour tout détenteur de suidés (éleveurs et particuliers).
- L'actualité de la peste porcine africaine (PPA).
- Audit sur la biosécurité en élevage porcin.
- Focus sur la maladie SDRP.
- Rappel de la maladie d'Aujeszki et la Brucellose porcine.

À l'issue de la réunion, un verre de l'amitié vous sera offert.

N'hésitez pas à vous inscrire.



## **Rappel du règlement pour les concours et les comices 2024**

Les concours et manifestations avec présence d'animaux sont des moments conviviaux mais peuvent également représenter un risque sanitaire. C'est pourquoi le GDS de l'Isère en collaboration avec les DDPP, assurent un suivi sanitaire.

Avant toute chose, le rassemblement d'animaux d'élevage (bovins, ovins, caprins, porcins, équins et volailles) doit être déclaré auprès du GDS, en complétant ce document :

**Déclaration d'un rassemblement d'animaux de rente dans le département de l'Isère (sans vente d'animaux)**

Pour limiter ces risques, une vérification des statuts vis-à-vis des maladies réglementées (tuberculose, brucellose, leucose, varron, IBR et BVD) et de la besnoitiose de chaque cheptel est réalisée, selon le règlement sanitaire en vigueur dans le département.

Chaque participant doit venir le jour J avec son certificat sanitaire validé par son vétérinaire, le GDS et la DDPP.

**Désormais pour les concours et comices 2024, les cheptels détenant un bovin connu positif en besnoitiose ainsi que tous les autres bovins du troupeau seront exclus de la participation aux évènements du département.**

**La campagne des cotisations 2024-2025**



La campagne des cotisations 2023-2024 va débuter.

Vous allez prochainement recevoir les premiers appels de cotisation pour la filière bovine (courant mars). Les prochains appels de cotisation seront également envoyés aux éleveurs ovins et caprins au printemps, puis les éleveurs porcins suivront.

## Pour en savoir plus



## Frelon asiatique : lutter dès le printemps



Le frelon asiatique, hyménoptère diurne, *Vespa velutina nigrithorax*, figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne (règlement d'exécution (UE) 2016/1141) et des dangers sanitaires pour l'abeille domestique *Apis mellifera* sur tout le territoire français, comme pour la biodiversité et l'Homme.

Son implantation sur le territoire est exponentielle. Pour ralentir et contenir la population, la lutte est nécessaire. Suite aux constats de 2023, elle s'organisera cette année autour de 5 piliers dans le département de l'Isère, dont deux actions au printemps :

- **Le piégeage des fondatrices**, par un quadrillage du territoire : son impact sera mesurable sérieusement après 4 ans ; il a commencé en 2023. Il nécessite une prise en compte de l'entomofaune complète afin de ne pas déséquilibrer la biodiversité. C'est le seul moment où les reines sont vulnérables et cherchent du nectar sucré.
- **La destruction des nids primaires** contenant la fondatrice et quelques larves et/ou ouvrières.

# Un plan autour de 5 piliers

1



Création d'un réseau de référents communaux

3



Recherche destruction de nids Primaires

5



Piégeage et protection autour des ruchers

2



Piégeage des fondatrices

4



Signalements et destruction des nids secondaires



## Quel type de piège ?

Le type de piège ci-dessous a prouvé son efficacité dans de nombreux départements : les frelons asiatiques n'en sortent plus mais les insectes non recherchés ne sont pas noyés et peuvent s'échapper. L'appât sucré est très efficace.

## Des améliorations pour plus de sélectivité

Rondelles



Grille

Trous

- 4 trous de 6 mm pour permettre aux insectes ( guêpes, abeilles, mouches) de s'échapper

- Appât protégé par une grille très fine renforcée avec une chute de rideau pour limiter les noyades d'insectes

- Rondelles collées sur les trous d'entrées pour limiter les prises de frelons européens



### **Et les nids primaires ?**

Le réseau de référents frelons asiatiques ne cesse de s'étendre sur le département. Contactez votre mairie ou signalez ces nids primaires gros comme une mandarine. Ils seront enlevés et éviteront la construction de très nombreux nids secondaires l'été, donc la naissance de milliers de frelons asiatiques.

### **Au niveau économique ?**

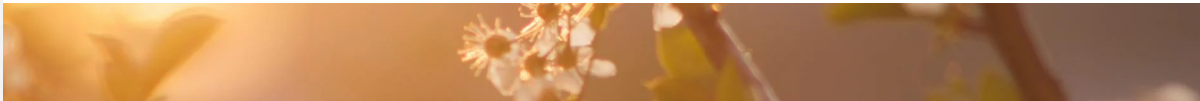
Le piégeage de printemps rigoureux et la destruction des nids primaires permettent de réduire considérablement le coût de la lutte contre le frelon asiatique en réduisant le nombre d'interventions pour détruire les nids secondaires

### **Des questions ?**

Une adresse mail : [apiculture.gds38@reseaugds.com](mailto:apiculture.gds38@reseaugds.com)

*Nous remercions le Conseil Départemental et les EPCI de l'Isère pour leur implication dans la lutte contre le frelon asiatique.*

**Pour en savoir plus**

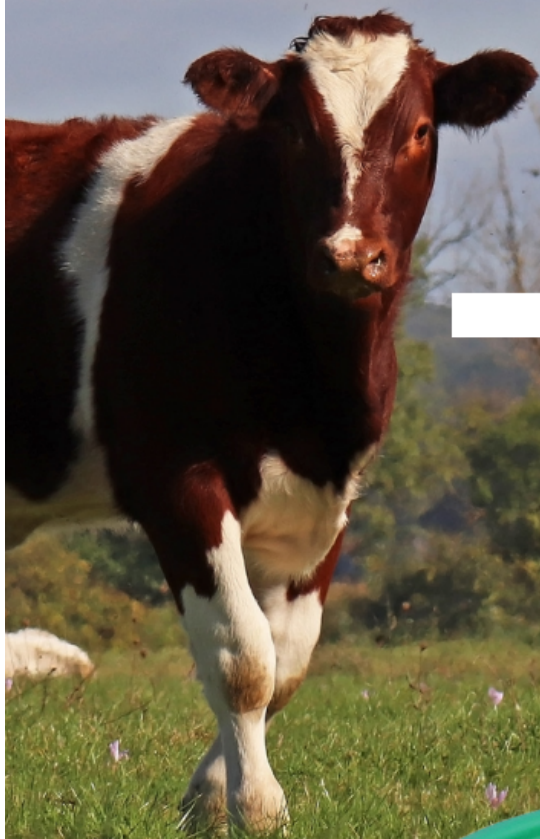


**LA BUVETTE**

Le spécialiste de l'abreuvement

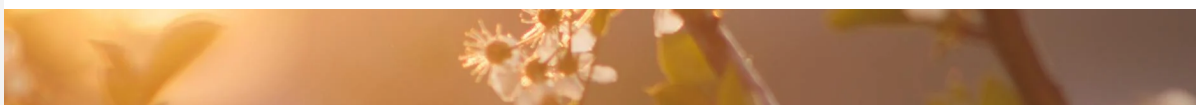


DU 08/03/2024 AU 05/04/2024



**-15%**

sur les bacs de  
pâturage







09 74 50 85 85 - farago38@faragoFrance.fr - www.farago38.fr - 145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES

Nous sommes présents sur Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre pour rester informés de toute l'actualité du GDS 38.



**GDS ISERE**

145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES | 09 74 50 85 85 | gds38@reseauGDS.com

[Legal Notice](#) | [Privacy Policy](#) | [Unsubscribe](#)